



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

Spécial 88^e Congrès



Mardi 22 novembre 2005 ■ n° 1

Journée Outre-mer du 21 novembre *Quelque 850 élus ont évoqué les nouveaux phénomènes d'exclusion auxquels ils sont confrontés, que ce soit en matière d'emploi, de logement ou d'organisation de l'offre de soins.*

Cohésion sociale : un enjeu également pour l'Outre-mer

Ce sont près de 850 élus d'Outre-mer qui étaient réunis hier à l'hôtel de ville de Paris pour parler de cohésion sociale et plus précisément des mesures du plan gouvernemental de cohésion sociale et de la façon

dont ces dernières pouvaient s'appliquer sur leurs territoires.

Comme à l'accoutumé, l'Outre-mer a d'abord tenu à rappeler ses spécificités : pression démographique importante (36 % de la population a en effet moins de 19 ans), taille restreinte des marchés, éloignement géographique, fragilité financière des collectivités locales et un pourcentage de personnes à la recherche d'un emploi ou vivant des minima sociaux bien supérieur à celui de la métropole. Un contexte, dans lequel « *le plan Borloo ne peut qu'avoir un réel succès* », comme l'a souligné Jean Laguerre, président de l'Association des maires de la Guadeloupe.

En matière d'emploi, les maires ont tout particulièrement insisté sur les problèmes posés par la dynamique démographique, laissant à ce jour de nombreux jeunes sans travail, faute de débouchés locaux. C'est la raison pour laquelle ils ont indiqué que la solution ne pourrait venir que du développement économique local. Les élus d'Outre-mer ont rappelé à ce sujet que les contrats aidés mis en place dans leurs communes ne pouvaient cependant qu'être un complément aux emplois du secteur marchand. Certains élus se sont par ailleurs interrogés sur l'intérêt de développer la notion d'emploi local visant à réserver un certain nombre d'emplois aux endogènes. →

JACQUES PÉLISSARD
président de l'AMF

Après avoir remercié les 850 élus d'Outre-mer pour leur présence et « leur fidélité », le président de l'AMF Jacques Péliissard, leur a déclaré : « Nos rencontres sont trop rares mais cet éloignement n'est que géographique. Vos communes font partie intégrante de la nation française. Nous partageons les mêmes préoccupations, les mêmes difficultés et nous relevons ensemble les mêmes défis ». Rappelant que les maires étaient « un point de repère au quotidien pour leurs concitoyens », le président de l'AMF a poursuivi : « nous sommes de véritables acteurs de la cohésion sociale », s'interrogeant sur la façon dont les communes pouvaient garantir cette cohésion sociale aux côtés de l'État. L'occasion pour le président de l'AMF de demander à l'État « de maintenir dans la durée et le niveau de ces financements » en matière d'emploi mais également de logement. « Les communes ne pourront contribuer à cet effort que dans la mesure de leurs moyens financiers », a-t-il en effet précisé.



Éditorial

L'innovation au service des maires

Je suis heureux de vous accueillir au 88^e Congrès des maires et présidents d'EPCI consacré aux relations entre les maires et l'État et qui comporte plusieurs innovations.

La première réside dans les évolutions apportées à l'accueil des congressistes : auditorium agrandi, multiplication des écrans géants, amélioration des tribunes favorisant les échanges. La deuxième est la présence du premier président de la Cour des comptes qui vient dévoiler le rapport consacré à l'intercommunalité. La troisième est la présentation des nouvelles maquettes de la revue Maires de France et de la Lettre des maires que nous avons voulu plus attractives, plus claires et plus ouvertes à nos expériences. L'objectif de tous les élus (membres des instances, présidents et rapporteurs de commissions et groupes de travail), mais aussi de la direction et du personnel que je remercie, est de faire de l'AMF un réseau toujours plus efficace, toujours plus attentif, toujours plus réactif au service des maires. Alors bon congrès à chacun et chacune des 10 000 inscrits !

Jacques Péliissard, président de l'AMF

BERTRAND DELANOË

maire de Paris

C'est toujours un grand honneur pour Paris d'accueillir ses collègues de l'Outre-mer, a déclaré, hier, Bertrand Delanoë en ouvrant les travaux conduits comme chaque année par les élus ultra-marins. Évoquant les récents événements survenus dans les banlieues françaises, le maire de Paris a souligné le rôle de plus en plus important pris aujourd'hui par les maires. « Un rôle utile à l'ensemble de la collectivité nationale ». Bertrand Delanoë s'est dit ensuite « particulièrement attentif » à ce que recule dans la capitale toute forme de discriminations et a plaidé pour une égalité entre tous les Parisiens, originaires ou non des Dom-Tom. Il a enfin annoncé que l'ancien président Gaston de Monerville devrait donner son nom à une rue de la capitale, afin que l'Outre-mer « trouve aussi sa place dans l'histoire de Paris ».

→ À l'inverse, certains se sont demandé si un parcours de formation mené en dehors des territoires ultramarins ne favoriserait pas l'employabilité des jeunes.

Les congressistes ont également appelé l'État à mieux adapter les dispositifs des contrats aidés aux collectivités locales d'Outre-mer, notamment ceux des contrats d'avenir. Et de demander ouvertement pourquoi les « communes étaient exclues du dispositif d'exonération des charges dont bénéficient les entreprises ».

L'insuffisance de production de logements sociaux concerne l'ensemble des collectivités d'Outre-mer, ont ensuite déclaré les maires avant de souligner que toute relance de la construction demandait au préalable d'importants travaux d'assainissement.

« Gagner le défi du logement suppose aussi que la décentralisation soit adaptée à l'Outre-mer », a déclaré, pour sa part, Serge Larcher, président de l'Association des maires de la Martinique, souhaitant que « l'on ne multiplie pas les intervenants sur de si petits territoires en matière de délégation d'aides à la pierre ». Mais les élus ont surtout demandé à l'État qu'il s'engage de façon pérenne notamment par une programmation pluriannuelle des crédits, une « sanctuarisation » de la ligne budgétaire unique et une totale cohérence entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Exclusion

L'exclusion se nourrit du chômage, des problèmes du logement, de formation. Un terreau qui, en Outre-mer, est particulièrement fertile. « Là où il y a la volonté, il y a le chemin ». Bruno Mamindy-Pajany, maire de Sainte-Rose (La Réunion), concluait ainsi sa présentation du plan départemental de cohésion sociale signé en 2004

par les élus réunionnais. Le défi est d'importance. L'île compte en effet 75 % de Rmistés, 57 % de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU), plus de 100 000 illettrés. Il faut « favoriser l'insertion sociale durable, par l'accès à un logement décent, à l'éducation et à un revenu décent pour les familles, en articulation avec le plan Borloo ». Catherine Conconne, adjointe au maire de Fort-de-France (Martinique), a souligné que, « depuis dix ans, la Martinique est touchée par la consommation soudaine et violente de crack ». Cette « drogue du pauvre » conduit notamment à des désordres psychiatriques, une mendicité agressive... Fort-de-France (100 000 habitants) compte 450 SDF, une nouveauté déplaisante sous cette latitude, un signe que le tissu social est en train de craquer. Au bout d'un an de concertation, la ville a abouti à un programme : mise en place d'une fondation pour accéder à un partenariat public-privé et au mécénat d'entreprise ; lieux d'hébergement pour les SDF, les toxicomanes dangereux ; et, bientôt, protocole de prise en charge sanitaire et sociale des 25 ans errants et dangereux.

Hubert Derache, représentant du ministère de l'Outre-mer, a rappelé que le ministre a annoncé en octobre le déblocage de 30 millions d'euros sur quatre ans à La Réunion pour combler son retard. Évoquant le cas de Mayotte, confrontée à une immigration illégale importante, Hubert Derache a souligné les efforts pour rapprocher le territoire du droit commun (déplafonnement des allocations familiales, mise en place de la carte vitale).

Santé

Le dernier atelier de l'après-midi a été consacré à l'offre de soins en Outre-mer. C'est un état d'urgence qui a été décrit par

M. Batilde, président du conseil d'administration du CHU La Meynard. Couverture sociale mal contrôlée, créances impossibles à recouvrer pour des populations précaires, dégradation accélérée des équipements causée par les conditions météorologiques..., les handicaps apparaissent nombreux et cumulatifs. Dans ce contexte, pour M. Batilde, l'impact de la réforme des établissements hospitaliers est dramatique. Cette situation sanitaire dégradée est extrêmement préoccupante pour les élus.

Jean-Paul Lafontaine, maire de Cayenne, a donné l'exemple du département de la Guyane pour illustrer le déficit croissant de médecins. Sur vingt-deux communes du département (le moins médicalisé de France), onze ne disposent pas d'un cabinet médical alors que l'évolution démographique est importante (de 3,5 % à 4,5 % par an) et la natalité élevée (taux de fécondité s'élevant à 3,8 %). Denis Debrosse, chargé de mission à la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, a fait valoir que la mutualisation des équipements et des équipes doit devenir un objectif. Mais d'une manière générale, le sentiment que les spécificités du domaine de la santé en Outre-mer ne sont que peu prises en compte prévaut. La compensation de l'État est jugée insuffisante. Cependant, des pistes possibles ont été identifiées par les élus présents. Par rapport à la désertification médicale constatée, des mesures fiscales incitatives ainsi que des aides au regroupement et à l'installation pourraient se poser comme premières solutions. L'idée clé serait de proposer des zones franches sanitaires. ■

Programme du mardi 22 novembre

9h30 – 12h30 Trois débats simultanés : Auditorium Services publics en milieu rural • Salle 42 Le maire et l'urbanisme Outre-mer • Salle 41 Gens du voyage
12h30 – 14 h Inauguration du Salon des maires et des collectivités locales
Auditorium 14h30 Bilan de l'intercommunalité • 14h45 Intervention de la commissaire européenne à la politique régionale •
15h – 16h Assemblées générales •
16h – 18h Séance solennelle d'ouverture

Services publics

La première journée du Congrès sera l'occasion de discuter des propositions du rapport de la Conférence nationale des services publics en milieu rural, que Paul Durieu vient de remettre à Matignon, et d'entendre les suites que Dominique de Villepin souhaite lui donner.

Services publics en milieu rural : un rapport très attendu

Les élus locaux ne sont pas assez écoutés par les pouvoirs publics en ce qui concerne l'évolution des services publics : 59 % des maires et 65 % des présidents d'EPCI estiment que la consultation des élus « en ce qui concerne les projets de restructuration des services publics et de services au public » dans leur commune ou intercommunalité est « inexistante » ou « réduite » (sondage AMF/CSA, voir *Maires de France*, novembre 2005). Le rapport de la Conférence nationale sur les services publics en milieu rural (CNSPMR) va dans le même sens. Mise en place en février 2004 par Jean-Pierre Raffarin, la conférence, présidée par Paul Durieu, rapporteur de la Commission des communes et territoires ruraux de l'AMF, a rendu son rapport à Dominique de Villepin le 17 novembre.

Le rapport préconise la mise en place d'une « conférence départementale des services publics », placée sous l'égide du préfet et destinée à mieux informer les élus sur les projets de réorganisation. Il définit une méthode s'appuyant sur six principes :

- partir des besoins des usagers,
- s'adapter à la diversité des territoires ruraux,
- mettre en œuvre une approche globale, c'est-à-dire appréhender, sur le territoire

départemental par exemple, l'ensemble des besoins et de l'offre de services publics et au public, pour éviter les approches sectorielles antérieures vouées à l'échec,

- négocier, au plus près des réalités locales, c'est-à-dire à un échelon infra-départemental défini par les élus locaux, les projets de réorganisation ou de création,
- privilégier, suivant les cas, la proximité ou l'accessibilité, en utilisant toutes les ressources des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce qui suppose en préalable le haut débit partout, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, mais sans jamais omettre l'accompagnement humain nécessaire à la bonne utilisation de ces technologies par tous,
- rationaliser, quand cela est nécessaire, le fonctionnement des services publics en incitant au regroupement ou à la mutualisation.

« Le Premier ministre a accueilli favorablement les propositions présentées », annonce un communiqué de Matignon. Le principe d'une charte des services publics en milieu rural a été retenu. Les engagements et mesures que l'État prendra au titre de la qualité des services rendus au public en milieu rural s'inspireront largement des travaux conduits par les membres de la CNSPMR autour de l'affirmation de trois principes : la concertation locale, la diversité

des solutions, l'aide aux innovations. » Le débat sur les services publics et au public en milieu rural (ce mardi matin) et le discours du Premier ministre, Do-

minique de Villepin (cet après-midi), seront l'occasion d'approfondir et de discuter ce rapport et les réponses que pourront apporter les pouvoirs publics. ■

INTERVIEW **Jean-Claude Frécon**, président de la Commission des communes et territoires ruraux de l'AMF

Dans quel état d'esprit abordez-vous le 88^e Congrès des maires et présidents de communautés de France ?

En faisant des maires et de l'État le thème central de notre manifestation, l'AMF s'inscrit dans le droit-fil des deux derniers congrès consacrés à la réforme de la décentralisation. Il s'agit maintenant de replacer le couple maire-État au cœur de celle-ci.

Quelles sont les principales préoccupations des maires de communes rurales ?

Je voudrais, tout d'abord, souligner le travail important des membres de la Commission des communes et territoires ruraux (CCTR) cette année. Parmi les sujets d'inquiétude figure le projet de loi de finances pour 2006 (mécanisme d'allègement de la taxe foncière des propriétés non bâties, application du bouclier fiscal...). Nous réaffirmons que l'impôt local ne doit pas servir de variable d'ajustement à la politique fiscale de l'État et que l'autonomie financière des communes doit être préservée.

Quelles conclusions tirez-vous de la Conférence nationale des services publics en milieu rural dont la dernière réunion s'est tenue le 17 novembre ?

Je souhaite rendre un hommage tout particulier à Paul Durieu, qui s'y est beaucoup investi. Les maires ruraux sont fiers qu'un des leurs, rapporteur de la CCTR, ait été choisi pour présider cette instance. Le sondage qui vient d'être réalisé par l'AMF montre que les maires ne sont pas opposés à la réorganisation des services publics ; ils sont beaucoup plus critiques sur l'absence ou l'insuffisance de concertation avec l'État. L'AMF a proposé la signature avec l'État d'une charte des services publics qui devrait se concrétiser prochainement et nous attendons beaucoup de l'intervention du Premier ministre, cet après-midi, quant à la mise en place d'une dotation identifiable et pérenne permettant de financer tant les charges d'investissement que de fonctionnement des projets nouveaux. ■

Pour aborder les aspects pratiques de plusieurs thèmes d'actualité et répondre à vos questions, une série de points info techniques vous sont proposés durant le Congrès.

Les « points info » du Congrès

► MERCREDI 23 NOVEMBRE

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

10h – 11h30 (salle 40)

La mise en place de la prestation de service unique (PSU) et les incidences de la nouvelle convention d'objectif passée entre la CNAF et l'État sur les contrats enfance (accueil de la petite enfance) et les contrats temps libre (activités périscolaires pour la petite enfance).

Intervenants : Caisse nationale d'allocations familiales, élus et services de l'AMF.

GESTION DE TRÉSORERIE

11h30 – 12h30

Les collectivités sont autorisées dans certaines conditions à effectuer des placements. Ce point info technique propose un rappel du nouvel environnement réglementaire et législatif qui encadre ces placements, la présentation des différentes formes qu'ils peuvent prendre et, enfin, il détaillera les étapes nécessaires au processus de placement.

Intervenants : des représentants de Dexia CLF, services de l'AMF.

LES SEM

14h30 – 15h30

Des réponses seront apportées aux questions portant sur les sujets suivants : concessions et conventions d'aménagement, SEM départementales au service des communes, les SEM dans les services publics locaux (déchets, eau/assainissement, transports, télévisions locales), SEM et partenariats publics-privés, SEM et marchés publics, SEM et/ou intercommunalité.

Intervenants : des représentants de la Fédération nationale des SEM, services de l'AMF.

LES CORRESPONDANTS DÉFENSE

16h – 17h (salle 43)

Désignés dans chaque conseil municipal comme interlocuteur du ministère de la Défense dans les mairies, les correspondants défense s'interrogent souvent sur leur rôle

et les actions qu'ils peuvent mener. Ce point info leur apportera des réponses précises et des exemples de réalisations.

Intervenants : un correspondant défense, des représentants du ministère de la Défense, services de l'AMF.

► JEUDI 24 NOVEMBRE

L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

9h30-10h30 (salle 43)

Qu'est-ce que l'intérêt communautaire, quelle est sa place dans les statuts d'une communauté, comment le déterminer, quels sont les écueils à éviter, quels sont les conséquences de sa détermination : telles sont quelques-unes des questions auxquelles ce point info technique apportera des réponses dans la perspective de l'échéance d'août 2006.

Intervenants : un juge administratif, services de l'AMF.

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

9h30 – 10h30 (salle 40)

Les questions suivantes seront abordées : diagnostic énergétique des bâtiments publics, Points info énergie de l'ADEME, ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, les marchés publics comme levier de la maîtrise de l'énergie, les certificats blancs...

Intervenants : des représentants du ministère de l'Écologie et du développement durable, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et de la FNCCR, élus et services de l'AMF.

LE HAUT DÉBIT

11h – 12h (salle 43)

Au programme : le cadre juridique et technique et des expériences menées dans la Manche (courants porteurs en ligne) et en Vendée.

Intervenants : un représentant de l'ARCEP, un représentant du Syndicat mixte Manche numérique, élus et services de l'AMF.

BRÈVES

Grève des trains : un point info au salon

En raison de la grève qui risque de perturber fortement la circulation des trains, la SNCF organise sur son stand au Salon des maires un point information sur le trafic. Des personnels de la SNCF seront spécialement affectés au renseignement des congressistes désirant organiser leur retour en province. Hall 2.1, stand F42.

Maires de France fait peau neuve, c'est le moment de s'abonner

Maires de France, le magazine de l'AMF, adopte une nouvelle formule depuis son numéro de novembre 2005. Plus pratique, plus facile à lire, il présente toujours de nombreuses initiatives de terrains et vous propose toute l'information dont vous avez besoin dans votre métier de maire. Le Congrès est le moment idéal pour rejoindre les 18 000 abonnés du magazine : pour tout nouvel abonnement souscrit pendant sa durée, vous bénéficiez d'un cadeau au choix et de 10 % de réduction sur les tarifs 2005. Rendez-vous sur le stand de l'AMF, hall 3. A savoir : les abonnés fidèles ont aussi droit à un petit cadeau...

Pour un congrès léger, postez vos documents

Afin d'alléger les bagages des congressistes, La Poste leur propose d'envoyer gratuitement les documents du Congrès dans leur mairie. Il suffit de se présenter au point poste du Congrès situé hall 3, après le vestiaire (face à la salle 43). L'offre est limitée aux 2 000 premiers envois. Le stand de La Poste dans le Salon des maires propose le même service (hall 2.1, stand 72). ■

N° SPÉCIAL 88^e CONGRÈS DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Nicolas Desforges
- Directeur adjoint de la publication : Gérard Masson - Rédacteur en chef : Antoine Blouet
- Éditeur : Carine Collard - Rédaction : Maires de France et départements AMF - Mise en page : Maires de France.